

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2012

Le six décembre deux mil douze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	22 novembre 2012	Affichée le	22 novembre 2012
Membres en exercice :	14	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	13
Secrétaire de séance :	François JORON		

PRESENTS : Jacky PAUMIER, Andrée PREVOTEAU, Hervé GAMBLIN, Céline CHEVAL, Carole DEVAUX, François JORON, Charles LELIEUR, Annie SURVILLE, Laurent MOREAU, Jean-François MARTIN, Marcel MEEUS, Jackie GOUJON

POUVOIR(S) : Christian GRANDSIRE à Hervé GAMBLIN

EXCUSE(S) : Christian GRANDSIRE

ABSENT(S) : Béatrice LEMAUX

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2012.

SUJET NON INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour délibérer sur le sujet suivant n'ayant pu être inscrit à l'ordre du jour car parvenu après l'envoi des convocations. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- ❖ La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure a été sollicitée par un administré de la commune pour une aide à l'aménagement de son domicile dans le cadre de son handicap. Celle-ci demande à la commune si elle souhaite participer à hauteur de 200 €.

Vu les éléments présentés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette somme de 200 € qui sera amputée sur le budget du CCAS au compte 6561. (2012-22)
Monsieur Gamblin propose d'informer la personne sur les aides de la Communauté de communes notamment par le PIG.

Contrats d'assurance des risques statutaires (2012-23)

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du 05 avril 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2013)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Conditions : **6,85 %** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-adoption ; maladie ordinaire

Conditions : **1.04%** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Article 2 : le Centre de Gestion autorise le maire à signer les documents contractuels en résultant.

PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Daisy Devaux est arrêtée depuis le 12 novembre, Madame Annick Va, retraitée, demeurant à Vraiville, la remplace (arrêt du 12 novembre au 12 décembre). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Sylvain Deboos passera stagiaire au 1^{er} janvier 2013

DIVERS

- Recensement des personnes présentes pour la distribution des colis des Anciens (tous sauf Messieurs Moreau et Lelieur et Madame Cheval)
- Recensement des présents à la distribution des cadeaux de Noël des enfants (tous sauf Messieurs Moreau, Lelieur et Joron).
Monsieur Goujon propose de venir chercher les cadeaux avec son fourgon, Madame Lemaux ne pouvant être présente avec le camion comme chaque année. Madame PrévotEAU appellera Toys'r'us afin de donner l'heure.
- **Vente de lots de bois fixée le 26 janvier 2013 à 14h.**
Réservée aux habitants de Vraiville, les participants doivent impérativement s'inscrire au préalable à la mairie, jusqu'au 24 janvier, pour accéder à la vente aux enchères. Toutes personnes ayant une coupe de bois à faire ou à finir ne seront pas autorisées à participer à cette vente.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daigremont a reçu une médaille militaire le mercredi 5 décembre à Paris devant le monument aux Morts d'Algérie par le Président ou le 1^{er} Ministre.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une somme de 2669,23 € a été titrée par la commune à France Télécom concernant la Redevance du Domaine Public Routier Communal de 2007 à 2012. Chaque année il sera nécessaire de faire la demande pour pouvoir avoir cette redevance qui s'élèverait pour 2013 à environ 500 €.
- Monsieur Lelieur demande à quel moment les poteaux et la ligne électrique seront démontés dans la plaine. Monsieur le Maire se renseignera dès que possible.
- Monsieur Joron prend la parole afin d'informer chacun sur une réunion concernant le SCOT à laquelle il a assisté.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agenda cantonal 2013 est paru. Dans son édito Monsieur Leho s'engage sur le projet de groupe scolaire de Vraiville, Monsieur le Maire tient à dire qu'il y a eu des accords verbaux mais qu'aucun accord écrit ne sont, pour le moment, réceptionnés en mairie.



L'année 2012 s'achevant, je souhaite vous remettre en mémoire les divers travaux effectués.

Tout d'abord dans l'école, avec la rénovation des peintures dans les classes de GS-CP et CE1- CE2 ainsi que le couloir, la classe de GS-CP s'est vue, également, revêtir d'un sol neuf. En cette fin d'année la commune a investi dans 10 crosses de l'éclairage public, remplacement que nous poursuivrons progressivement pour améliorer l'efficacité de l'éclairage de la voirie. Une débroussailleuse et de l'outillage ont été achetés pour que l'employé communal puisse travailler dans de meilleures conditions.

Le travail a continué pour faire avancer les demandes de subventions menant à l'élaboration du projet de construction du groupe scolaire comprenant trois salles de classes, un restaurant scolaire et une cantine. A ce jour, nous attendons les notifications officielles de l'Etat, du Conseil Général et de la CAF qui nous permettront d'envisager la réalisation de ce projet. En juin, Monsieur Sylvain Deboos a été embauché au poste d'employé communal, j'en profite pour féliciter l'ensemble des agents pour leur travail au quotidien au service de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi que, par avance, une très bonne année 2013 que celle-ci vous apporte, à vous et vos proches, satisfactions tant personnelles que professionnelles.

Jacky PAUMIER

